

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 5^e jour du mois de **mai** de l'an **2025**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-05-090

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
- 2. INVITÉ (S) ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
 - 2.1. Dépôt, présentation et adoption des états financiers – Groupe RDL
 - 2.2. Première période de questions des citoyens et citoyennes
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 3.1. Adoption des comptes à payer – Avril 2025
 - 3.2. Journal de facturation – Avril 2025
 - 3.3. Autorisation de destruction des archives
 - 3.4. Bourse de la persévérance scolaire 2024-2025 – Appel de candidatures
 - 3.5. Espace MUNI – Adhésion 2025-2026
 - 3.6. Participation au Rendez-vous des Collectivités viables de Vivre en Ville
 - 3.7. Fin de semaine des ventes de garage gratuites (13,14 et 15 juin 2025)
- 4. LÉGISLATION**
 - 4.1. Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française à la Municipalité du canton de Saint-Camille
 - 4.2. Nomination d'un procureur à la Cour municipale de Val-des-Sources
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1. Démission de pompiers volontaires
 - 5.2. Modification de l'entente incendie avec la Municipalité de Wotton
 - 5.3. Intérêt à participer à une étude incendie régionale dans la MRC des Sources
- 6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

7.1. COPERNIC – Adhésion 2025-2026

8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

8.1. Liste des permis émis du mois d’avril 2025

8.2. Demande d’un permis assujéti au Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) pour l’immeuble situé au 85, rue Desrivières, lot 6 078 257

8.3. Création d’un comité citoyen sur l’aménagement du territoire

9. **LOISIRS ET CULTURE**

9.1. Embauche au poste d’animation du Service d’animation estivale

9.2. Défi Handicap des Sources – Demande de financement pour l’été 2025

9.3. Conseil Sport Loisir de L’Estrie – Adhésion 2025-2026

9.4. Achat de filet protecteur pour le terrain de balle

10. **RAPPORT(S) DES COMITÉS**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

12. **CORRESPONDANCE**

12.1. Copie de la correspondance

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2025-05-091

1.2 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 **INVITÉ (S) ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

2025-05-092

2.1 **Dépôt, présentation et adoption des états financiers – Groupe RDL**

CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Leduc, de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL, a présenté les états financiers de la Municipalité aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité termine son année financière avec un surplus de vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit dollars (24 548 \$) sur un budget total d’un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante et un dollars (1 482 151 \$);

CONSIDÉRANT QUE l’article 176,1 du *Code municipal* prévoit le dépôt et l’adoption du rapport financier consolidé;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil dépose et accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2.2 Première période de questions des citoyens et citoyennes présentes

M. FRANÇOIS PINARD

M. Pinard questionne sur la décision municipale pour l'entretien du terrain de la chapelle Saint-Antoine.

M. ALAIN CÔTÉ

M. Côté questionne sur l'avancement de la refonte des règlements d'urbanisme.

M. FRANÇOIS BÉLISLE

M. Bélisle questionne sur des dispositions concernant les fossés de lignes, les clôtures de ligne ainsi que le nettoyage des fossés de chemin.

3 Administration générale et financement

2025-05-093

3.1 Adoption des comptes à payer – Avril 2025

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 29 mars au 25 avril 2025 au montant de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit dollars et neuf cents (119 188,09 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Avril 2025

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'avril 2025.

2025-05-094

3.3 Autorisation de destruction des archives

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la destruction annuelle des archives municipales, conformément à la liste soumise par l'archiviste, M. Michel Pépin, de la firme Archives Bois-Franc.

ADOPTÉE

2025-05-095

3.4 Bourse de la persévérance scolaire 2024-2025 – Appel de candidatures

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite souligner la persévérance scolaire chez les jeunes de son territoire;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité offre une bourse d'études au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un jeune finissant remplissant les conditions suivantes :

- Avoir fait ses études sans interruption volontaire de plus de 24 mois maximum, et ce, dans le respect des normes du ministère de l'Éducation;
- Être âgé de 25 ans et moins;
- Obtenir son diplôme d'études secondaires (DES) ou son diplôme d'études professionnelles (DEP) ou son attestation de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation dans l'année scolaire 2024-2025;
- Être citoyen et avoir son adresse principale de résidence lors de la fin des études sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;
- Les étudiants désirant se prévaloir de cette bourse devront apporter une copie de leur diplôme au bureau municipal avant le 30 septembre 2025, une preuve de résidence ainsi qu'une pièce d'identité mentionnant l'âge, le tirage au sort ayant lieu au conseil d'octobre.

QUE la Municipalité publie, dans le journal local Le Babillard ainsi que sur les réseaux sociaux, une note afin d'annoncer le tirage de cette bourse.

ADOPTÉE

2025-05-096

3.5 Espace MUNI – Adhésion 2025-2026

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion à Espace MUNI (anciennement le Carrefour action municipale et famille) pour un montant de quatre-vingt-quinze dollars (95 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2025-05-097

3.6 Participation au Rendez-vous des Collectivités viables de Vivre en Ville

CONSIDÉRANT QUE Vivre en Ville tiendra un Rendez-vous sur les Collectivités viables le 10 juin prochain, à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Philippe Pagé, souhaite y participer;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil municipal autorise M. Pagé à participer à cet événement de Vivre en Ville le 10 juin prochain, à Montréal.

QUE le coût de l'inscription soit de trois cent trente-sept dollars (337 \$) et que les frais inhérents soient remboursés à M. Pagé sous preuve de pièce justificative.

ADOPTÉE

2025-05-098

3.7 Fin de semaine des ventes de garage gratuites

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite tenir une fin de semaine de ventes de garage gratuites sur son territoire;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité décrète que la fin de semaine des ventes de garage gratuites est durant le 13, 14 et 15 juin 2025.

QUE le Toit des Quatre-Temps soit disponible et gratuit pour tous ceux qui souhaitent s'y installer durant cette fin de semaine.

QUE la Municipalité demande aux citoyens et citoyennes participants de l'aviser afin que celle-ci puisse préparer et publier une liste des endroits à visiter.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2025-05-099

4.1 Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française à la Municipalité du canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française de la Municipalité du canton de Saint-Camille » telle que déposée aux membres du conseil.

QUE la Directive de la Municipalité du canton de Saint-Camille remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023.

QUE cette Directive sera transmise au ministre de la Langue française, publiée sur le site Internet de la municipalité, diffusée au personnel de la municipalité et révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE

2025-05-100

4.2 Nomination d'un procureur à la Cour de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un procureur pour les dossiers qui pourraient se retrouver à la Cour de Val-des-Sources;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille nomme la firme Morency, Société d'avocats SENCRL comme procureur de la Municipalité à la Cour municipale de Val-des-Sources.

QUE cette présente résolution soit acheminée à la Cour de Val-des-Sources ainsi qu'à Morency, Société d'avocats SENCRL.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-05-101

5.1 Démission de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la démission de deux pompiers volontaires, soit M. Joël Smith Viger et M. Frédéric Choquette;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte les démissions de M. Joël Smith Viger et de M. Frédéric Choquette.

ADOPTÉE

2025-05-102

5.2 Modification de l'entente avec la Municipalité de Wotton

ATTENDU QU'en février 2024, les municipalités de Saint-Camille et de Wotton ont convenu d'une entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QU'il a été proposé de modifier cette entente afin d'y préciser la clause relative à la responsabilité des parties;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'approuver la modification de l'entente relative à la fourniture de services pour la protection contre les incendies;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la modification de l'entente.

ADOPTÉE

2025-05-103

5.3 Intérêt à participer à une étude incendie régionale dans la MRC des Sources

CONSIDÉRANT QUE les Services incendie de la MRC des Sources font face à des défis similaires en matière de recrutement, de maintien des effectifs, de modernisation des équipements et de pérennité des services incendie, tout comme l'ensemble des Services incendie au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a approché les municipalités du territoire pour connaître leur intérêt à participer à une étude incendie régionale sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir un portrait régional sur l'incendie, une étude indépendante et élargie pourrait permettre d'évaluer les différents scénarios possibles pour offrir une couverture incendie optimale sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette étude, les municipalités du territoire seront outillées pour prendre les meilleures décisions pour le territoire en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la situation actuelle du Service incendie de Saint-Camille et les enjeux qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une telle étude en 2024 pour son propre Service incendie;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Saint-Camille mentionne son intérêt à participer à une telle démarche.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande de connaître les modalités et fonctionnements de la MRC pour piloter le projet.

QU'une fois les modalités et fonctionnements connus, la Municipalité du canton de Saint-Camille réitérera son intérêt ou non, à poursuivre la démarche.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2025-05-104

7.1 COPERNIC – Adhésion 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE COPERNIC est l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet qui sillonne le territoire de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE COPERNIC a accompagné la Municipalité dans plusieurs projets sur le territoire;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal adhère à COPERNIC pour l'année 2025-2026 au montant de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'avril 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés au mois d'avril 2025.

2025-05-105

8.2 Demande d'un permis assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 85, Desrivières, lot 6 078 257

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 3 avril 2025, pour la rénovation du bureau municipal situé sur le lot 6 078 257, au 85, rue Desrivières, a été soumise au service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de permis pour la rénovation du bâtiment principal ;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé de Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise la délivrance du permis pour la demande assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 85, rue Desrivières, lot 6 078 257.

ADOPTÉE

2025-05-106

8.3 Création d'un comité citoyen sur l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre en place un comité citoyen sur l'aménagement du territoire afin d'ouvrir un espace démocratique et inclusif sur divers enjeux prioritaires du milieu dans l'intention d'alimenter les décisions municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer, dans un premier temps, la fiche détaillée du comité citoyen sur l'aménagement du territoire et dans un second temps nommer les personnes qui siégeront sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE des sondages ont été effectués afin de solliciter les citoyens et citoyennes intéressées à la démarche;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes intéressées à la démarche est supérieur au nombre de sièges prévu à ce comité, à savoir cinq sièges;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé de Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise la création du comité citoyen sur l'aménagement du territoire.

QUE la fiche détaillée de ce comité soit disponible au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

QUE l'élu qui siégera sur ce comité soit M. Enzo Marceau à titre de représentant de la Municipalité.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2025-05-107

9.1 Embauche aux postes d'animation du Service d'animation estivale 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient un Service d'animation estival et qu'il est opportun de procéder à l'embauche des personnes qui occuperont un poste d'animation;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé de Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal embauche M. Félix Brière et mesdames Coralie Charland, Kiara Manseau et Laurie Mercier à titre d'animateur et animatrices pour le Service d'animation estivale 2025.

ADOPTÉE

2025-05-108

9.2 Défi Handicap des Sources – Demande de financement pour l'été 2025

CONSIDÉRANT QUE le Défi Handicap des Sources offre un service d'animation estivale adapté pour les personnes de 6 à 21 ans sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande de financement reçue pour l'été 2025 afin de tenir un Service d'animation estivale adapté, soit au montant de sept cent quatre-vingts dollars (780 \$);

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé de Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise de participer financièrement au Défi Handicap des Sources pour la période estivale 2025, au montant de sept cent quatre-vingts dollars (780 \$).

ADOPTÉE

2025-05-109

9.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2025-2026.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie agit sur le développement de l'offre de loisir et de sport, en complicité avec la communauté estrienne, en soutenant les initiatives et en unissant les acteurs et actrices du milieu;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé de Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de soixante-quinze dollars (75 \$) pour l'année 2025-2026

ADOPTÉE

2025-05-110

9.4 Achat de filets protecteurs pour le terrain de balle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des subventions via le Fonds région et ruralité (FRR) ainsi que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE dans le projet déposé, la réfection du terrain de balle est prévue;

CONSIDÉRANT QUE dans la réfection du terrain de balle, il est opportun d'installer des filets protecteurs afin de protéger les utilisateurs du parc;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé différentes soumissions et qu'un seul a répondu aux critères demandés;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé de Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité donne le mandat à Filet Nad's d'installer des filets protecteurs au terrain de balle.

QUE le montant de ce contrat soit de vingt-quatre mille six cent quatre-vingts dollars (24 680 \$), taxes en sus.

QUE cette dépense soit prise à même les subventions mentionnées précédemment.

ADOPTÉE

10 RAPPORT(S) DES COMITÉS

Aucun rapport de comité n'est déposé à cette séance.

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

M. ALAIN CÔTÉ

M. Côté questionne sur l'entretien des immeubles à l'entrée du village en direction de Wotton. Plusieurs terrains ont des nuisances visibles, et ce, depuis plusieurs années.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

2025-05-111

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Et appuyer Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la présente séance soit levée à 19 h 49

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire

